



# Bien Vivre à Puplinge

Office cantonal des transports  
4, chemin des Olliquettes  
C.P. 271  
1211 Genève 8

Puplinge, le 28 juillet 2022

**Concerne : enquête publique n° 6843**  
**Réglementation de la circulation sur la rue de Graman-Commune de Puplinge**

Mesdames et Messieurs,

L'association Bien Vivre à Puplinge (ci-après : BVAP) forte de plus de 250 membres, tous habitants de notre commune, a pour but d'œuvrer afin de préserver la qualité de vie de ses habitants et de promouvoir un développement harmonieux du territoire communal. La gestion des nuisances liées au trafic routier utilisant les routes qui traversent la commune fait partie de ses domaines d'intervention.

Au nom de BVAP et de son comité, je vous adresse ci-après nos observations à propos du projet d'arrêté publié dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée.

BVAP soutient le projet d'arrêté pérennisant l'interdiction de traverser le village pendant les deux périodes horaires visées. Cette mesure fait partie de la stratégie pour éviter que les modifications de carrefour mises en place sur la route de Jussy encouragent un report du trafic routier pendulaire de transit sur les routes traversant la commune. Ces plages-horaire étant définies restrictivement, cette interdiction de passage nous paraît proportionnée et supportable pour les habitants, mais aussi pour l'accès aux commerces de la commune, ce d'autant plus que des places de parking sont disponibles dans les alentours du passage interdit.

BVAP considère que l'interdiction de passage doit s'appliquer dans les deux sens de circulation. Les essais de n'interdire le passage que d'un des deux côtés sont générateurs non seulement d'inconvénients mais surtout de dangers, certains automobilistes cherchant à forcer la mesure en passant à contre-sens du côté libre au prix de folles accélérations ! Mieux vaut donc maintenir de la clarté dans la mesure décidée et pérenniser une interdiction de passage complète.

La signalisation des restrictions par panneaux oranges mise en place notamment sur la route de Jussy, doit être clarifiée afin d'être comprise d'un simple coup d'œil par les automobilistes. Selon ce qui nous est revenu, trop de personnes des communes des alentours voulant se rendre à Puplinge ne saisissent actuellement pas que sa traversée n'est restreinte que durant deux périodes de la journée.

Le problème principal que BVAP veut cependant mettre en exergue à l'issue de cette année probatoire est le suivant : une partie du trafic routier transfrontalier qui traversait la commune via la place centrale aux heures considérées, s'est malheureusement reportée sur la rue de Graman (entre la Mairie et la Moutonnerie) pour rejoindre la route de Jussy. De nombreux habitants, dont certains membres de notre association s'en plaignent, constatant l'augmentation des nuisances que cela engendre dans cette partie du village (croisements difficiles, blocage des bus, augmentation du bruit et des risques d'accidents pour les résidents de la zone du village concernée, dont il y a lieu de rappeler qu'elle est amenée à se développer dans les prochaines années). La marge de manœuvre communale est restreinte puisque la rue de Graman dans cette partie est une route cantonale, mais BVAP considère que le problème doit être traité et qu'il revient aux services cantonaux d'initier des démarches en accord avec la commune pour trouver une solution.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour BVAP :



Philippe Huber, président